



## Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 15 Février 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA.

### **COUPE DE FRANCE 2020/2021**

---

#### **LE CALENDRIER DES TOURS :**

- Samedi 20 et 21 Février : 32<sup>ème</sup> de finale.
- Samedi 6 et 7 Mars : 16<sup>ème</sup> de finale.

#### **REGLEMENT :**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### **FMI :**

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, **sous peine de sanction financière.**

#### **CLUBS QUALIFIES POUR LES 32<sup>ème</sup> DE FINALE DE LA COUPE DE FRANCE :**

- NATIONAL : FC ANNECY
- NATIONAL 2 : GFA RUMILLY VALLIERES, LE PUY 43 AUVERGNE, FC CHAMALIERES

La Commission adresse ses félicitations à nos quatre représentants pour la suite de la compétition.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance